

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE SEIZE LE 26 Mai (26/05/2016)**

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 20 mai, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ETAIENT PRESENTS:** M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, **Adjoints,**

Mme Anne-Marie SAURY, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Laurent TAMIETTI, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, **Conseillers Municipaux**

**ETAIENT REPRESENTES :**

M. Michel CASSIGNOL (représenté par Madame Pierrette ESQUIEU), M. Pierre FONTANIE (représenté par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Fabienne MAERTEN), **Adjoints,**

M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Muriel VALETTE), Mme Michèle AJELLO DUGUE (représentée par Madame Christine HEMERY), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), M. Daniel CALVI (représenté par Madame Colette ROLLET), M. Franck BOUSQUET (représenté par Monsieur Gérard VALLES), **Conseillers Municipaux.**

**ETAIENT EXCUSES :**

Mme Christine FANFELLE, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux.**

**ETAIT ABSENT :**

M. Aïzen ABOUA, **Conseiller Municipal.**

Madame Anne-Marie SAURY est nommée secrétaire de séance.

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE

LE: 31 MAI 2016

CASTELSARRASIN - 82

**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

**31 – 26 Mai 2016**

**COLLEGE DES DOCTRINAIRES – RESTAURATION DE LA TOITURE DE L'AILE SUD**

Rapporteur : Mme VALETTE

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 11 septembre 2014 approuvant le projet pluriannuel de révision des couvertures sur les bâtiments communaux classés au titre des Monuments Historiques et la mission de maîtrise d'œuvre,

**VU** le marché conclu avec l'agence d'architectes Stéphane Thouin le 9 octobre 2014 et les avenants du 1 mars 2016 affermissant les tranches conditionnelles 1 et 2,

**VU** le rapport de Monsieur le Maire proposant :

- d'approuver l'estimation des travaux de restauration de la toiture de l'aile sud du Collège des Doctrinaires pour un montant de 104 502 euros hors taxes,
- d'adopter le plan de financement,
- de l'autoriser à solliciter les aides financières du Ministère de la Culture et de la Communication à hauteur de 40%, du Conseil Régional à hauteur de 20 % et du Conseil Général à hauteur de 20%,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**APPROUVE** l'estimation des travaux de restauration de la toiture de l'aile sud du Collège des Doctrinaires pour un montant de 104 502 euros hors taxes,

**ADOpte** le plan de financement comme suit :

Restauration de la toiture de l'aile sud du Collège des Doctrinaires	pourcentage	Montant en HT
État (DRAC)	40 %	41 800,80 €
Département de Tarn et Garonne	20 %	20 900,40 €
Région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées	20 %	20 900,40 €
Commune	20 %	20 900,40 €
	<b>Total HT =</b>	<b>104 502,00 €</b>

**SOLLICITE** l'autorisation de pré-financer l'opération,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les aides financières du Ministère de la Culture et de la Communication à hauteur de 40%, du Conseil Régional à hauteur de 20 % et du Conseil Général à hauteur de 20%.



Pour copie conforme  
Moissac le 27 mai 2016

Le Maire,

Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :